



trop perçu ayant entraîné une augmentation de mes impôts

Par **noxrom**, le **13/11/2011** à **00:02**

Voilà j'ai eu un trop perçu de 865€ de la part de mon employeur entre septembre et decembre 2010, que j'ai remboursé par chèque à partir de février 2011. Cette erreur à entrainé une baisse de 250€ de ma prime pour l'emploi et une augmentation de 160€ de mon imposition sur le revenu, sommes que je ne pourrais pas répercuter sur l'imposition de l'année 2011 car suite à une réduction de mon volume horaire de travail je ne serais plus soumis à l'impôt sur le revenu. Ma question est: puis je me retourner contre mon employeur pour le préjudice financier subit suite a cette erreur de leur part? Merci

Par **janus2fr**, le **13/11/2011** à **10:37**

Bonjour,

Vous retourner contre l'employeur ne ma parait pas la première chose à faire. Il serait peut-être plus simple de demander un rectificatif au service des impôts.